



## RÈGLES SUR LE DROIT DES CANDIDATS AUX POSTES DE L'UNION INTERNATIONALE À INSPECTER LA LISTE DES DÉLÉGUÉS DU CONGRÈS ET À DISTRIBUER DU MATÉRIEL DE CAMPAGNE AUX DÉLÉGUÉS DU CONGRÈS

Juillet 2020

Conformément au droit fédéral applicable, les candidats ou les équipes de candidats aux postes de l'Union internationale ont le droit de consulter les noms des délégués de l'Union internationale inscrits au prochain congrès de l'UIES. Conformément à la réglementation du U.S. Department of Labor (« DOL »), la liste des délégués du congrès ne peut être copiée, mais un candidat peut l'inspecter ou la comparer à toute liste personnelle qu'il pourrait avoir en sa possession. En outre, conformément à la réglementation du DOL, l'UIES n'est pas tenue de mettre à la disposition des candidats les numéros de téléphone des délégués du congrès.

Une fois la période d'inscription des délégués du congrès terminé, la liste sera mise à disposition pour inspection. Si vous souhaitez profiter de cette possibilité en tant que candidat à un poste de l'Union internationale, veuillez joindre Alma Henderson, du service juridique de l'UIES, à l'adresse [alma.henderson@seiu.org](mailto:alma.henderson@seiu.org), pour fixer la date, l'heure et la logistique de votre inspection.

En outre, les candidats ou les équipes de candidats aux postes de l'Union internationale doivent se faire offrir des occasions raisonnables d'envoyer leur matériel de campagne – à leurs frais – aux personnes inscrites sur la liste des délégués du congrès ou à des sous-ensembles raisonnables de la liste. Les candidats et leur campagne respective portent l'entière responsabilité de tout matériel de campagne ainsi distribué.

L'Union internationale se conformera à toutes les demandes raisonnables de tout candidat ou de toute équipe de candidats relatives à la distribution des documents de campagne soutenant leur candidature respective par courrier électronique, par MyDBSolutions, LLC, le fournisseur de courrier électronique sélectionné par l'Union internationale, aux frais des candidats (ou de l'équipe de candidats). Ledit courrier électronique sera envoyé aux adresses électroniques personnelles fournies à l'Union internationale par les délégués lors de l'inscription au congrès.

Veuillez noter que, conformément aux règles et règlements du DOL, le matériel de campagne des candidats peut être envoyé par courrier électronique uniquement aux adresses électroniques personnelles des délégués du congrès.

Dans les cas où plusieurs candidats s'affrontent pour l'obtention d'un des postes de direction de l'Union internationale et pour lesquels les délégués du congrès seront appelés à voter, les élections se tiendront après les travaux du congrès, le 8 août 2020.

MARY KAY HENRY  
International President

GERRY HUDSON  
International Secretary-Treasurer

NEAL BISNO  
Executive Vice President

LUISA BLUE  
Executive Vice President

HEATHER CONROY  
Executive Vice President

LESLIE FRANE  
Executive Vice President

VALARIE LONG  
Executive Vice President

ROCIO SÁENZ  
Executive Vice President

SERVICE EMPLOYEES  
INTERNATIONAL UNION  
CTW, CLC

1800 Massachusetts Ave., NW  
Washington, DC 20036

202.730.7000

[www.SEIU.org](http://www.SEIU.org)

Un deuxième fournisseur tiers (Election Vendor) enverra par courrier électronique les bulletins de vote électroniques aux délégués ayant participé au congrès, à la suite de la conclusion des travaux du 8 août 2020. Les délégués auront alors sept (7) jours pour déposer leurs bulletins de vote électroniques. Le comité d'appel nominal du congrès supervisera le comptage des bulletins de vote déposés par les délégués, en collaboration avec le fournisseur de services électoraux. Les règles de distribution de la documentation de campagne pour toute élection multi-candidats seront affichées sur le site Internet et l'application du congrès.

Chaque candidat ou équipe de candidats à un poste de l'Union internationale qui souhaite distribuer du matériel de campagne par courrier électronique peut le faire selon les procédures suivantes :

a. Le fournisseur de courrier électronique sélectionné par l'Union internationale pour distribuer le matériel de campagne des candidats (ou de l'équipe de candidats) par courrier électronique est : MyDBSolutions, LLC, 3341 South 4000 West, West Valley, Utah, (801) 657-5373, [Bob@MyDBSolutions.com](mailto:Bob@MyDBSolutions.com). Pour assurer que le matériel de campagne du candidat (ou de l'équipe de candidats) soit correctement soumis, celui-ci doit être fourni au format PDF (Portable Document Format) et envoyé par courrier électronique à [Bob@MyDBSolutions.com](mailto:Bob@MyDBSolutions.com).

b. Avant le congrès de l'UIES, les candidats (ou les équipes) peuvent soumettre du matériel de campagne au fournisseur de courrier électronique pour distribution aux délégués du congrès le 17 juillet, le 24 juillet, le 31 juillet ou le 7 août 2020. Pour être soumis dans les délais, un PDF du matériel de campagne à distribuer doit être reçu par le fournisseur de courrier électronique au plus tard le mardi précédant la date de distribution souhaitée (respectivement le 14 juillet, le 21 juillet, le 28 juillet ou le 4 août 2020) avant 17 h (heure de l'Est).

c. Si, à l'issue du processus de nomination aux postes de l'Union internationale du congrès de l'UIES du 8 août 2020, il est constaté que plusieurs candidats s'affronteront lors de l'élection à l'un ou l'autre des postes de l'Union internationale, les candidats (ou les équipes) impliqués dans lesdites élections peuvent soumettre du matériel de campagne au fournisseur de courrier électronique pour distribution aux délégués du congrès du 8 au 16 août 2020. Pour être soumis dans les délais, un PDF du matériel de campagne à distribuer doit être reçu par le fournisseur de courrier électronique au moins 24 heures avant la date de distribution souhaitée (au plus tard les 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 ou 15 août 2020, selon le cas) avant 17 h (heure de l'Est).

d. Les candidats (ou les équipes) qui souhaitent utiliser le courrier électronique pour distribuer le matériel de campagne sont tenus de payer tous les frais exigés par le fournisseur avant chaque distribution de courrier électronique, ce qui comprend les tarifs horaires du fournisseur relativement à la coordination ou à la distribution dudit courrier électronique. Chaque candidat (ou équipe de candidats) souhaitant utiliser le courrier électronique pour sa campagne doit contacter le fournisseur par téléphone au (801) 657-5373 pour effectuer lesdits paiements.

e. Les coûts par candidat (ou équipe de candidats) souhaitant utiliser le courrier électronique pour sa campagne, sont les suivants : un montant unique de 75 \$, pour établir la liste d'envoi individuelle de chaque candidat (ou de l'équipe), plus 75 \$ pour chaque envoi séparé, payable lorsque le candidat (ou l'équipe) soumet son premier PDF au fournisseur de courrier électronique.

f. Au choix du candidat (ou de l'équipe), chaque courriel de campagne peut être envoyé à tous les délégués du congrès pour lesquels une adresse électronique personnelle est disponible, ou à une partie de la liste des délégués, par exemple, tous les délégués d'une région particulière ou d'un autre segment de la liste qui peuvent être identifiés de manière pratique à partir de la liste des adresses électroniques personnelles recueillies par l'Union internationale.

g. Ni l'UIES ni le fournisseur de courrier électronique n'apporteront de modifications, y compris la correction d'erreurs (c'est-à-dire de fautes d'orthographe, de grammaire ou de frappe), au contenu de tout PDF destiné à être distribué par courrier électronique.

h. Chaque courrier électronique distribué par le fournisseur sera envoyé à partir d'une adresse électronique qui n'est pas associée à l'UIES ou à un candidat, indiquera « Publipostage de campagne » comme objet du courrier électronique, comprendra en pièce jointe le PDF exactement comme il a été reçu par le fournisseur de courrier électronique (en provenance du candidat ou d'une équipe de candidats), et le corps du courrier électronique contiendra le texte suivant:

**Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier électronique des documents de campagne d'un candidat ou d'une équipe de candidats se présentant à un poste de l'UIES. La loi fédérale exige que cette documentation soit distribuée, mais seul le candidat ou l'équipe de candidats ayant préparé cette pièce jointe est responsable de son contenu. En effet, l'UIES n'a pas vu ni examiné le contenu de la pièce jointe au format PDF.**

**La loi fédérale interdit l'utilisation des ressources du syndicat ou de l'employeur pour promouvoir la candidature de toute personne à l'élection d'un poste syndical. En conséquence, veuillez-vous abstenir d'ouvrir ou de transférer ce courriel sur un ordinateur du syndicat ou de l'employeur, ou pendant que vous êtes au service du syndicat ou de l'employeur.**

i. Les candidats ou membres ayant des questions sur la distribution de matériel de campagne aux délégués du congrès par courrier électronique peuvent joindre Alma Henderson du service juridique de l'UIES à [alma.henderson@seiu.org](mailto:alma.henderson@seiu.org).

Enfin, si un candidat (ou une équipe de candidats) souhaite envoyer du matériel de campagne imprimé au domicile des délégués du congrès, Kelly Press, inc., une imprimerie et société de publipostage du syndicat conclura des accords avec les campagnes pour

assurer ces services. Tout candidat (ou équipe) intéressé doit joindre Kelly Press, au (301) 386-8283, pour passer en revue les formalités et payer l'envoi, et doit joindre Mme Henderson à [alma.henderson@seiu.org](mailto:alma.henderson@seiu.org) pour demander la préparation de la liste d'envoi des délégués, au moins sept (7) jours ouvrables avant la date à laquelle la campagne souhaite que le courrier soit livré au bureau de poste.